

*271 proscrits à Genève en 1943 :  
fragment pour l'histoire du mouvement ouvrier*

C'était aux Pâquis, faubourg de Genève, en 1942. Vers le bout de la rue de Berne, la femme d'un ami de mon père, monteur en chauffage comme lui, tenait un bureau de tabac où je venais jouer avec leur fils. Il m'arrivait d'observer furtivement les allées et venues des clients et quelquefois, je surprénais un manège étrange. A certains acquéreurs de la *Tribune de Genève*, la marchande remettait, soigneusement pliés et dissimulés entre les pages de ce journal à grand format, des feuillets dactylographiés plus petits sur lesquels je réussis, un jour, à déchiffrer un titre, *L'Étincelle*, qui me plongea dans une grande perplexité, dont je n'osais sortir en interrogeant mes hôtes, tant, même pour mes douze ans, ces comportements exhalaient une odeur de clandestinité. Trois ou quatre ans après, une lecture m'apprit le sens du titre qui m'avait tellement intrigué: *L'Étincelle* était le nom du premier journal publié par Lénine.

Près de soixante ans plus tard, à partir de cette péripétie, j'ai essayé de fournir quelques éléments pour servir à l'histoire de la gauche et du mouvement ouvrier genevois durant la Seconde Guerre mondiale. Ces quelques pages n'ont d'autre prétention que d'être une esquisse, rapide et forcément discutable.

Pour connaître les personnes et les faits dans cette période de clandestinité de l'extrême gauche, la démarche normale eût été de puiser dans les renseignements réunis par la police. Grand malheur! Les archives de la police sont inaccessibles, comme l'indique plus amplement la note bibliographique finale. Cette carence est d'autant plus déplorable qu'aux dires du magistrat dont la police dépendait, le conseiller d'Etat Paul Balmer, ses agents étaient excellents et surveillaient avec zèle la gauche, tant «rouge» que modérée.

A défaut de ce fonds capital, pour avoir une idée des militants de cette époque, j'ai utilisé une source établie au début de 1943 sous la forme d'une liste de 271 citoyens considérés comme la partie la plus engagée de l'extrême gauche et, à ce titre, privés du droit d'être éligibles.

Ce document sera étudié plus loin. Auparavant, il faut se pencher sur sa naissance, due aux interdictions qui frappèrent les communistes et les socialistes de gauche en Suisse et à Genève dès 1937. Les cantons de Neuchâtel, Vaud et Genève abolirent le Parti communiste par des votes populaires. Genève enregistra, en juin 1937, la minorité la plus forte, 12 000 voix, face à 18 000 votants qui estimèrent que le pays était menacé par une faction inspirée par une puissance étrangère et dont le but était de fomenter une révolution.

Le premier de ces griefs, la soumission aux consignes transmises de l'Union soviétique, est mis en lumière dans toute son étendue grâce au livre de Brigitte Studer sur *Le Parti communiste suisse et l'Internationale, 1931-1943*, couramment nommé Komintern, organe central chargé de diriger les mouvements communistes nationaux. Quant au projet révolutionnaire, il est moins assuré à ce moment alors que les rêves d'une révolution générale sont amoindris pour laisser la place à la politique dictée par le Komintern, froidement réaliste, assujettie aux intérêts du Parti bolchévique soviétique et de l'impérialisme russe; la révolution n'est qu'une stratégie parmi d'autres. En nombre, le parti communiste genevois, avec ses 250 membres et ses 650 électeurs, était insignifiant, mais il s'agissait d'une minorité active. Surtout, les idées communistes avaient

conquis beaucoup d'adhérents du puissant Parti socialiste local, en tout premier lieu, son chef, Léon Nicole, personnalité extraordinaire, charismatique, ce qui veut dire, au sens fort, quasi magique. En effet, Léon Nicole était une sorte de prophète social et politique pour les gens du peuple convaincus, en particulier, par une expression orale et écrite tout à fait singulière et éloignée des moules académiques, semée d'invectives contre les riches et les détenteurs du pouvoir, tous ennemis des travailleurs. Sa popularité l'avait élevé à la présidence du Conseil d'Etat, exécutif cantonal, de 1933 à 1936, lorsque les électeurs y avaient instauré une majorité socialiste.

La société bourgeoise qui repose sur l'injustice sociale, doit disparaître, révolutionnairement ou démocratiquement. Il existe un modèle: admirateur de la révolution et de la société soviétiques, Nicole tient l'URSS pour la patrie du socialisme et le paradis des ouvriers, opinion confirmée par un voyage, évidemment guidé, qu'il fait au début de 1939 et qu'il relatera dans un livre très lu. Vénéré dans les classes inférieures, Nicole était détesté des classes supérieures et moyennes. La peur qu'il inspirait, ses propos virulents et ses allusions répétées à la révolution prochaine faisaient frémir non seulement les nantis, mais aussi les esprits pacifiques.

Les inclinations prosoviétiques de Nicole et d'une partie des socialistes, la décision du Komintern, prise dans l'été de 1937, d'abandonner la lutte contre les sociaux-démocrates, objectif prioritaire des années précédentes, en faveur d'un front uni contre le fascisme et le nazisme, permirent aux communistes genevois, décrétés hors-la-loi par la votation de 1937, de trouver un asile dans le Parti socialiste local.

L'optimisme inconditionnel de Nicole envers l'URSS lui fit admettre sans sourciller le pacte germano-soviétique de non-agression conclu en août 1939 et décrire dans son journal, *Le Travail*, l'Allemagne marchant vers un «socialisme viril». Du coup, le Parti socialiste suisse, hérissé depuis longtemps par ses tendances extrêmes et son flirt avec les communistes, prononça son exclusion en compagnie de toute la section genevoise, excepté une minorité qui se sépara de lui pour créer le Parti socialiste de Genève, présidé par Charles Rosselet et agréé par le Parti suisse. Les «nicoléens» gardèrent l'appellation de Parti socialiste genevois, compris dans la Fédération socialiste suisse, que Nicole fonda en décembre 1939.

Un scrutin de novembre 1939 fournit le poids respectif des deux groupes. Les citoyens votent pour renouveler le Grand Conseil, parlement cantonal; 9000 électeurs élisent Nicole et 27 de ses partisans sur 100 députés au total, tandis que la nuance Rosselet n'obtient que 2300 voix et sept sièges. Bref, les trois quarts des gens de gauche conservent une fidélité et une confiance inébranlables en Léon Nicole. Ce rapport inégal entre les deux gauches se maintiendra pendant toute la guerre. Le Grand Conseil, désigné en 1945, eut dans ses rangs 36 députés du Parti du Travail, né de la fusion des communistes et des socialistes partisans de Nicole, contre 9 socialistes de la tendance Rosselet. Quant à ce dernier, si l'on entend son nom dans les quartiers ouvriers, c'est, le plus souvent, avec le mépris dû à un traître.

Pourtant, ce vaincu, cet *homme de raison, dans un temps de passions*, pour reprendre le sous-titre du bon livre de Luc Weibel, mérite qu'on l'écoute. En 1937, lors du débat au Grand Conseil sur l'interdiction du Parti communiste, après avoir rappelé le sort de centaines de ses compagnons d'idées qui, en Union soviétique, ont payé de l'exil en Sibérie ou de leur vie leur attachement à la

liberté, il avertit la majorité bourgeoise: «La démocratie est supérieure à tous les autres régimes. Je le crois, j'en ai même la certitude absolue [...]. C'est pour cela, messieurs les bourgeois que je vous crie: Casse-cou! En proscrivant le parti communiste, vous courez le risque de vous voir appliquer un jour les méthodes que vous aurez instaurées contre d'autres. Dès que l'on quitte le terrain de la démocratie, que l'on cesse d'être démocrate, que l'on se laisse aller, si peu que ce soit, on ne sait plus où l'on s'arrêtera et on risque d'être soi-même victime des mesures que l'on a prises dans le passé.» Dans le même cadre, s'adressant aux députés en 1944, Rosselet leur reproche la condamnation de 1937: «Vous avez donné aux communistes une influence qu'ils n'avaient pas en leur procurant la possibilité d'entrer dans le Parti socialiste genevois. Vous avez fait là la plus belle des actions que vous ayez jamais faites, celle d'aider à l'empoisonnement du Parti socialiste genevois...» (*Mémorial*, 13 mars 1937 et 12 janvier 1944). Traduisez empoisonnement par noyautage et vous aurez une observation précieuse pour la suite.

Les interdictions se multiplièrent avec la guerre. Approuvé par le Parlement, le Conseil fédéral, le 26 novembre 1940, dissolvait le Parti communiste sur tout le territoire de la Confédération ainsi que les groupements qui lui seraient substitués. L'année suivante, le 27 mai, la Fédération socialiste suisse subit le même sort pour le motif qu'elle possédait «un caractère communiste». Le Conseil fédéral étendit fort loin le concept d'exclusion en énonçant qu'il englobe non seulement les organismes dissous, mais tous les individus qui sont reconnus communistes au vu de l'activité qu'ils exercent ou de l'opinion qu'ils professent. Les journaux et les publications des associations supprimées étaient prohibés, en particulier *Le Travail*, quotidien dirigé par Léon Nicole, interdit le 5 juillet 1940. Enfin, aucun communiste ni aucun membre de la Fédération ne pouvait siéger dans un conseil élu, qu'il soit fédéral, cantonal ou communal; chaque institution avait à proclamer la déchéance des personnes incriminées. Une série d'épurations suivirent.

A Genève, le 7 décembre 1940, le Grand Conseil votait l'exclusion de quatre députés ex-communistes entrés dans la Fédération socialiste, Jean Vincent, Etienne Lentillon, Louis Huisoud et Albert Pons. A l'échelon fédéral, Léon Nicole et Jacques Dicker, son second au Parti socialiste genevois, sont renvoyés du Conseil national le 12 juin 1941. Le 21 juin, le Grand Conseil du canton de Genève se débarrasse des 27 députés de la Fédération. L'élimination atteignit les communes. Le Conseil municipal de la Ville de Genève expulsa 26 de ses 61 membres, celui de Carouge huit. Mais il y eut des résistances à la campagne. Délibérant le 12 septembre 1941, le Conseil municipal de Meyrin refuse d'appliquer l'arrêté fédéral qui frappe six «nicoléens». Le Conseil d'Etat, au nom du respect des prescriptions fédérales, les destituera. Semblable refus et semblable intervention du gouvernement à Onex pour un conseiller. Par lettre du 10 août, le maire du Grand-Saconnex informe le Département de l'intérieur que les deux conseillers «nicoléens» sont maintenus dans leurs fonctions, n'«étant pas communistes». Devant les explications du Département, la commune s'incline. A Vandœuvres, le Conseil décide de ne pas entrer en matière sur cette affaire. Le Département de l'intérieur réclame du maire qu'il fasse attester par les deux conseillers visés qu'ils «[...] ne font plus partie du Parti socialiste genevois». L'un d'eux déclare qu'il n'est plus socialiste, l'autre refuse de s'exprimer et les municipaux ayant voté contre sa mise à l'écart, ce fut au Conseil d'Etat de s'en charger. En tout, 34 élus des communes furent chassés. D'aucuns souhaiteront encore épurer les «juges prud'hommes», mais cette idée fut abandonnée.

Toutes ces sanctions, jugera Charles Rosselet, ne «s'appliquent pas d'une façon égale; elles sont très rudes pour ceux que l'on imagine être à l'extrême gauche et l'on se montre infiniment plus tolérant à l'égard de ceux qui se trouvent à l'extrême droite» (*Mémorial*, 21 novembre 1943). Quant à l'historien André Lasserre, il considère que les interdictions «ne pouvaient que confirmer à gauche, l'idée que les pleins pouvoirs» – dont disposait le Conseil fédéral pendant la guerre – «renforçaient un gouvernement de classe qui abusait de l'idéologie de l'union nationale pour mieux défendre, dans les faits, les intérêts qu'il représentait. Les principes du rationnement, la docilité aux grands intérêts paysans, le système fiscal et ses bénéficiaires, tout le montre» (André Lasserre, *La Suisse des années sombres*, Lausanne, Payot, 1989, p. 212).

A partir de l'été 1941, les communistes et les socialistes de la Fédération n'ont donc plus d'existence légale. Comme on pouvait s'y attendre, leur action ne s'interrompt pas et se poursuit dans la clandestinité. Malgré sa longueur, il serait dommage, sur ce point, de couper le morceau de prose oratoire d'un des députés anticommunistes les plus acharnés, le libéral (on disait alors le national-démocrate) Haldenwang: «Notre population s'est émue depuis longtemps déjà et particulièrement au cours de ces six derniers mois, en constatant que le Parti communiste interdit mais toujours agissant, camouflé mais chaque jour plus insolent, s'efforçait très méthodiquement de créer une atmosphère de guerre civile. Profitant, avec une technique consommée, de tous les mécontentements qui sont les conséquences inévitables de l'état d'exception où nous vivons, le Parti communiste prépare l'émeute pour créer le désordre, à la faveur duquel il espère bien parvenir au massacre des patriotes et à la dictature du prolétariat. L'agitation qu'il entretient a pris des formes multiples: journaux clandestins souvent saisis, mais toujours renaissants dont chaque ligne est une excitation à la révolte et un outrage pour nos magistrats, tracts violents répandus dans les usines pour combattre la paix du travail, manifestations dans les rues et rencontres avec la police, invasion de cette tribune même du Grand Conseil dans le but de bafouer les autorités de la Ville», qui se réunissaient dans la même salle (*Mémorial*, 8 septembre 1943).

Selon le Conseil d'Etat, les partis suspects ont été remplacés par des «groupements substitués», de couleur innocente, mais soupçonnés de complot contre l'Etat, à l'instar du Groupement des intérêts de Meyrin ou de Plainpalais, de l'Union des locataires ou du très redouté Comité de coordination des commissions ouvrières des grandes usines locales. Selon Paul Balmer, conseiller d'Etat, qui préside le Département de justice et police, les assemblées de ces organismes donnent lieu à des «propos singuliers». On y dira, par exemple, que «les autorités actuelles de notre canton ne représentent pas la légalité, ni ne respectent plus les lois», ou encore: «Nous ne voulons pas prendre l'Hôtel de Ville avec nos fusils» [démobilisé, le soldat suisse conserve ses armes], mais ce sera peut-être un jour nécessaire pour rétablir simplement les salaires tels qu'ils étaient en 1935» (*Mémorial*).

Le deuxième moyen d'action sur lequel le Conseil d'Etat attire l'attention du Grand Conseil est la prolifération des écrits circulant sous le manteau: «La dissolution a eu pour effet de provoquer une intense activité clandestine de la part de ceux dont l'activité politique était arrêtée: tracts, réunions, etc. Elle a donné aux papiers clandestins du mouvement ce prestige mystérieux de la prose interdite» (Albert Picot, 12 janvier 1944). «Quant aux tracts, je reconnais qu'il est passablement agaçant pour la population de trouver à peu près chaque matin dans sa boîte aux

lettres un petit papillon, une circulaire, une *Étincelle*, un *Travail*. On saisit tout cela, au cours d'une perquisition, on a saisi des milliers de paquets de tracts clandestins [...]. Voulez-vous que nous fassions des perquisitions tous les jours pour découvrir des choses clandestines? Donnez-nous cent inspecteurs de plus!» (Adrien Lachenal, 8 septembre 1943).

L'étude de la littérature résistante reste à faire. Il faut se limiter ici à analyser quelques exemplaires parus en 1942 de *L'Étincelle*, point de départ de cette recherche, probablement le plus diffusé de ces journaux; le premier numéro sortit en juillet 1940, huit jours après la suppression du *Travail*. Matériellement, il s'agit de dactylogrammes ronéotypés de huit pages. La première est occupée par un éditorial consacré de préférence à la politique étrangère. Les victoires des armées soviétiques sont glorifiées, les difficultés des pays de l'Axe soulignées. Les articles sur la politique intérieure fustigent la classe dirigeante sans épargner le Parti socialiste légal, exécuté pour avoir soutenu l'interdiction de la Fédération socialiste.

On découvre une kyrielle de nouvelles brèves, certaines sous le titre «Echos des usines genevoises»:

«Tavaro a instauré une surveillance humiliante du personnel féminin lorsqu'il doit se rendre aux W.-C. [...]. Ouvrières, ne vous pliez pas à cet esclavage [...].

A la Mipsa, «on exécute des heures supplémentaires sans autorisation. Quelques camarades qui voulaient s'y opposer individuellement ont été mis à la porte.»

Chez Cuénod, «notre intervention dans un précédent numéro de *L'Étincelle* a porté ses fruits. On ne timbre plus sur deux cartes. Les heures supplémentaires sont ramenées à une heure par jour. Restons vigilants!»

Des «Brèves» d'autre nature, extrayons ces lignes:

«On continue à se foutre de nous, cela à propos du rationnement du gaz. Le service responsable s'est empressé d'accorder au secrétaire du consul d'Allemagne le bénéfice de la consommation libre. Tandis que les Suisses se serrent la ceinture, les hitlériens ne subissent aucune restriction. Comme en pays conquis, quoi!»

On impute à des conseillers d'Etat des passe-droits, des indécotesses, voire des vies irrégulières. «Nous reparlerons de ces magistrats aux habitudes honteuses [...] revêtus de fonctions qu'ils déshonorent [...] Quand l'opposition a disparu, les gouvernements millionnaires s'en donnent à cœur joie. On étouffe les affaires [...], on estompe. Jusqu'à quand? Eh bien, jusqu'au jour où la classe ouvrière arrivant au pouvoir, l'air redeviendra respirable dans une Genève débarrassée de ses mouchards, de ses policiers gangsters et de ses magistrats qui piétinent l'intérêt public pour assouvir leur ambition ou satisfaire leurs fantaisies de dégénérés.»

Haldenwang le dira fort justement au Grand Conseil: «Il s'agit de persuader chaque travailleur que notre oxygène politique est irrespirable, qu'il ne reste plus rien de nos libertés essentielles et que l'existence même des ouvriers est menacée» (*Mémorial*, 8 septembre 1943).

Cette littérature de combat, destinée à une lecture populaire, ne s'égare pas dans la subtilité. Le moindre incident, la plus petite rumeur, sont démesurément grossis. L'information est-elle vraie,

à demi vraie, ouvertement calomnieuse? Quelle importance! Seul compte l'effet produit dans le public. Une circonstance lève toute hésitation, toute circonspection: la crainte du châtement est nulle; on ne risque pas de tomber dans l'illégalité, on y est dès l'instant où l'on offre sa plume à une feuille interdite. Autre avantage, ces productions échappaient à la censure qui s'exerçait sur les œuvres des socialistes légaux. Rosselet se plaindra d'avoir été obligé, dans des affiches, de changer le mot «misère» par «gêne»: «On se refusait [...] à admettre que l'on pût parler de "misère" à Genève» (*Mémorial*, 5 mai 1943).

Grâce aux notices biographiques de Brigitte Studer, on repère des responsables derrière cette presse. Etienne Lentillon «prit en charge l'édition des écrits clandestins» (p. 674). Ninon Vincent-Dessarzin «travaillait avec Roger Dafflon, chargé de la distribution clandestine de la presse» (p. 718); Jacqueline Zurbrugg-Vincent collaborait «aux publications clandestines *L'Étincelle*, *La Vague* et *Les Informations soviétiques* (formées des nouvelles que Nicole recevait de Russie, en tant que correspondant officiel de l'agence Tass) qu'elle dactylographiait et dont elle faisait l'administration et tenait la caisse.» Tous étaient communistes. A noter encore la remarque du conseiller d'Etat Albert Picot commentant l'impression clandestine du *Travail* depuis son interdiction: «Ses collaborateurs participant à l'impression et à la diffusion étaient des membres notoires des Partis communistes étrangers, allemand, espagnol et bulgare, qui ont collaboré en outre à des journaux de remplacement du *Travail* sous le nom de *L'Étincelle*, *La Vague* etc. [...]. Ces journaux sont vivement remerciés par M. Nicole qui les félicite de faire, dit-il, d'excellente besogne» (*Mémorial*, 12 janvier 1944). Jean Vincent insistera lui aussi sur le travail des émigrés politiques (Jean Vincent, *Raisons de vivre*, Vevey, Les Editions de l'Aire, p. 124).

Nul ne s'étonnera de la place prépondérante prise par les communistes. La clandestinité leur convient à merveille et ils tiennent du Komintern des directives développées sur la conduite à adopter dans l'illégalité. Etaient-ils aidés, dans leur lutte, par des subsides soviétiques, comme avait été subventionné le Parti communiste suisse? Quand Vincent écrit: «Des soucis? Aucun! Même pas des soucis d'argent. Nulle presse ne fut plus attendue, réclamée, lue avec autant de passion. On avait de suite dix, vingt, cent diffuseurs» (*Raisons de vivre*, *op. cit.*, p. 133); pour ce qui est des sous, cet enthousiasme était-il provoqué uniquement par la manne tombant des cotisations, des ventes au numéro, des dons? Peut-être, après tout.

Détecter les journalistes clandestins qui écrivaient aux côtés de Léon Nicole et de Jean Vincent ne sera, sans doute, pas une tâche insurmontable. Fidèle au souvenir qui m'a poussé, j'aurais voulu approcher le milieu plus humble des distributeurs, celui des amis évoqués plus haut. Leur travail n'était pas de tout repos, ni sans danger. Le 25 juin 1942, un procès correctionnel condamna à la prison pour un à six mois sept inculpés coupables d'avoir imprimé ou répandu des journaux clandestins; quatre bénéficieront du sursis. Cette cause est bien connue, grâce à la brillante plaidoirie de Jean Vincent qu'il publia en nombre (André Rauber, p. 500). Y eut-il d'autres poursuites judiciaires? Plusieurs fabriques brandissaient le spectre du licenciement contre les ouvriers porteurs d'imprimés interdits (Fernande Veuthey, p. 72). Les tribunaux militaires étaient sans pitié, selon *L'Étincelle*, qui cite le cas d'un soldat écopant de quinze mois de prison pour avoir diffusé ce journal.

La carence des archives policières rend impossible une enquête un tant soit peu extensive sur les militants de base de l'extrême gauche. En revanche, il est possible de tracer le portrait d'une frange plus étroite, celle des militants engagés politiquement, repérables dans une liste dressée au début de 1943. Les détails exacts de cette opération ont échappé à une enquête trop hâtive. Je dois me contenter d'une hypothèse. En novembre 1942, au moment de l'élection du Grand Conseil, l'extrême gauche interdite avait imprimé un bulletin intitulé «Liste du Travail», porteur de cent noms. Distribué en secret, sans propagande autorisée, il fut choisi par près de 7000 des 29 000 votants ; dans ces conditions, c'était un succès incontestable.

Le scrutin suivant, en mai 1943, avait pour objet les élections municipales. L'évolution de la guerre agissait sur l'opinion, de moins en moins hostile à l'Union soviétique. Des critiques s'élevaient contre les interdictions. Dès 1941, précocement, le député radical Alfred Borel, plus tard conseiller d'Etat, écrivait dans la revue *La Suisse contemporaine* de novembre-décembre : «Constatons d'emblée que le jeu normal de nos institutions est actuellement compromis par l'absence d'une opposition sérieuse. Quelques mois ont suffi pour démontrer aux plus aveugles que l'interdiction du Parti socialiste «nicoléen», telle qu'elle a été réalisée, constitue une faute politique évidente.» *L'Étincelle* annoncera avec satisfaction cette prise de position.

La prudence conseillait de ne pas s'opposer, cette fois, à une tentative prévisible des «illégaux» de présenter des candidats à Genève et dans d'autres communes. Les autorités optèrent pour une demi-mesure. Elles tolérèrent le dépôt de «Listes ouvrières», mais ces bulletins devaient omettre les meneurs tels Nicole, Ehrler, Vincent, Lentillon ainsi que 267 autres individus dangereux. Les élections qui avaient été à l'origine de cette manœuvre furent distinguées par un triomphe de l'extrême gauche. Sous l'étiquette de la «Liste ouvrière», 26 des siens entrèrent au Conseil municipal de la Ville de Genève occupant 40% des sièges, tandis que le Parti socialiste officiel n'en conservait qu'un seul.

Lors de la première séance du nouveau Conseil, un élu «ouvrier», au nom de son groupe, révéla l'existence du catalogue des 271, à vrai dire plus guère confidentiel puisqu'il avait été envoyé aux mairies avant les élections. Le groupe «ouvrier» en obtint l'impression intégrale dans le *Mémorial du Conseil municipal* (25 juin 1943).

La tâche d'élaborer la liste des proscrits, approuvée par le Conseil d'Etat le 16 mars 1943, avait incombé au Département de l'intérieur. On classa dans les inéligibles les anciens élus et candidats du Parti communiste et du Parti socialiste genevois de Léon Nicole au Grand Conseil et aux conseils municipaux, ainsi que les garants de ces partis, dont la signature était requise pour le dépôt des bulletins des formations en lice. On ajouta les noms des candidats composant la «Liste du Travail» illégale de 1942. Selon cette répartition, 95 inscrits étaient d'anciens élus, 152 des candidats (y compris ceux de 1942), 20 des garants, soit au total 267 individus, 4 restant sans précision.

En plus de 271 noms, ce recensement offre, pour chacun, l'année de naissance, la profession, le domicile, le canton d'origine. L'ensemble est masculin uniforme, car les femmes n'avaient pas encore les droits politiques. Bien entendu, on retrouve des ténors: Nicole, Ehrler, Vincent. Comme exemple des données saisies, je prends un obscur qui avait été notre voisin de palier: «F..., 1900, nettoyeur, rue John-Grasset, 8, Genève».

De ces indications, la profession est essentielle pour reconstruire une image de ce groupe. Dans la Genève de la guerre, les ouvriers et les ouvrières des métaux et des machines représentent 35% des actifs et constituent le secteur professionnel majoritaire. Notre document comporte 37 «métallurgistes», le plus souvent appelés «mécaniciens», plus six horlogers. Il n'est pas possible de découvrir combien sont les ouvriers d'usine qui, d'évidence, forment la majorité du groupe, dissimulés qu'ils sont sous le terme générique de mécaniciens. Des 24 «manœuvres», les plus nombreux doivent appartenir au bâtiment, mais quelques-uns ne sont-ils pas des ouvriers d'usine non spécialisés? Attribuant le quart des manœuvres aux métaux, nous arrivons à 49 ouvriers métallurgistes, à peu près 20% des actifs, déduction faite de 18 retraités et sans profession. Les ouvriers du bâtiment ayant une qualification sont 29; adjoignons-leur les deux tiers des manœuvres pour atteindre un total de 45, à peu près égal à celui des salariés des métaux. Pour avoir tous les travailleurs manuels, ajoutons les artisans, quelques ouvriers, installateurs et réparateurs des Services industriels et des Trams, et une douzaine de travailleurs de la terre, en tout un contingent de quelque 130 unités, une large moitié des actifs.

Les dépendants du secteur tertiaire (commerce, banque, services) désignés comme «employés» ou «commis» sont 51. En l'absence de «vrais» intellectuels, n'en tiennent-ils pas lieu? Les agents des services publics sont avant tout rattachés aux Services industriels, distributeurs d'énergie (17) et aux Trams (14). Les fonctionnaires de plein droit se répartissent entre 17 fonctionnaires fédéraux, 13 des postes, quatre des chemins de fer, quatre du canton, dont le tuteur général et un instituteur, plus un employé de la ville de Genève; leur faible place s'explique en partie si l'on songe aux défenses faites aux fonctionnaires d'appartenir à un parti interdit.

Les artisans et les commerçants sont 18, avec, en tête, cinq «négociants», quatre cafetiers, trois coiffeurs. Les intellectuels et les gens des professions libérales sont rares, un seul enseignant André Ehrler, ancien instituteur, deux journalistes, dont Léon Nicole, deux avocats, dont Jean Vincent, un architecte fameux, Maurice Braillard. Des artistes sans renom: deux ou trois peintres ou photographes, un cinéaste, deux sculpteurs.

Le faible apport des intellectuels surprend comparé à leur rôle dans d'autres partis communistes. Mais il ne s'agit que de nationaux et la participation de journalistes étrangers à la presse clandestine a été signalée. Quant aux hommes de lettres et aux artistes genevois, ceux qui manifestent publiquement leurs opinions politiques accordaient plutôt leur suffrage au camp diamétralement opposé, l'Union nationale fascisante de Géo (Georges) Oltramare, personnalité qui est, en quelque sorte, l'«anti-Nicole».

Pour l'origine, il est utile de rapporter d'abord des chiffres généraux sur la population du canton de Genève. En 1942, elle atteignait 180 000 habitants dont 98 000 femmes; les Genevois étaient 67 000, les Confédérés 85 000, les étrangers 27 000, les électeurs inscrits 52 000. 47% des militants sont des Genevois de souche ou naturalisés; les difficultés de la naturalisation, même pour les Confédérés venus d'un autre canton, supposent une assimilation réussie. En outre, beaucoup de Confédérés sont nés à Genève et n'ont plus d'attaches avec le canton dont ils sont citoyens. Nos extrémistes, majoritairement genevois de fait ou d'âme, démentent l'opinion commune rendant les Confédérés responsables des troubles de Genève: «Est-il normal que les



Confédérés viennent à Genève pour rosser le gendarme?», s'exclame un député radical à propos de la manifestation du 1<sup>er</sup> février 1943 saluant le retour de Léon Nicole, condamné par le Tribunal fédéral de Lausanne.

L'âge? 174 des 271 ont moins de cinquante ans, un tiers n'ont pas la quarantaine. Le domicile? Ces prolétaires habitent les quartiers populaires: Saint-Gervais, la Servette, les Pâquis, la Jonction, aucun beau quartier comme les Tranchées ou Champel, un seul y réside, et c'est un technicien.

L'appartenance politique manque dans la liste, mais apparaît dans un fichier qui a probablement servi de base à celle-ci; chaque fiche possède une mention fréquemment écrite au crayon rouge. On découvre premièrement 61 communistes et 160 tenants du Parti socialiste genevois de Léon Nicole. Les fiches comportent ensuite 50 candidats de la «Liste du Travail» illégale, non mentionnés parmi les précédents. La part respective des communistes et des socialistes dans l'extrême gauche suscite, le 6 novembre 1943, une réflexion du député socialiste légal Dupont-Willemin, à l'appui de son interpellation invitant le Conseil d'Etat à solliciter du Conseil fédéral la levée des peines dont était victime la Fédération socialiste suisse: «La dissolution de la Fédération socialiste suisse a été prononcée parce qu'elle a été considérée comme un organisme de caractère communiste selon une conclusion hâtive à partir du comportement de certains chefs de la Fédération, transformant tous ses membres en communistes convaincus et ardents. Une telle assimilation n'est pas juste [...]. Une masse importante de citoyens reste attachée à Léon Nicole, mais dont les éléments proviennent (90%) des rangs de l'ancien Parti socialiste genevois et non pas du Parti communiste.»

Dupont-Willemin s'intéresse, dans ce développement, non pas aux militants, mais à la «base», aux sympathisants et aux anciens électeurs du Parti socialiste genevois, prêts à voter de nouveau pour Nicole. La vision est différente quand on envisage les engagés que sont les 271.

Les communistes forment presque le quart de cette cohorte. Leur discipline, leur dévouement entier à leur cause leur assure, comme on l'a vu, une influence notable dans le mouvement clandestin, au point qu'on peut se demander s'ils n'en sont pas les vrais chefs? A dire les choses platement, qui, de Nicole et de ses amis ou des communistes, conduit l'organisation?

Pour la majorité au pouvoir, point de doute, Nicole est le chef suprême sans cesse mis en accusation dans les séances du Grand Conseil, «mauvais berger de bien des gens qui, d'eux-mêmes, n'auraient jamais nourri la moindre idée subversive, mais à qui, peu à peu, jour après jour, avec infiniment de persuasion, avec une ténacité et une violence sans exemple jusqu'ici à Genève, il a insufflé, instillé le virus de ses doctrines, il n'a pas dévié d'un fil de sa politique révolutionnaire»; il est l'auteur de «l'esprit révolutionnaire qui a soufflé sur Genève il n'y a pas si longtemps» et il attend la première occasion favorable pour le rallumer. Les troubles provoqués par le retour de Lausanne en sont la preuve: «Force est de reconnaître que ces manifestations ont maintenant un caractère révolutionnaire... Eh bien, ces manifestations de caractère révolutionnaire ne seront pas tolérées. Nous nous doutons bien, évidemment, que M. Nicole, s'il détenait le pouvoir, n'hésiterait pas à nous envoyer au poteau. Il le dit volontiers. Mais nous, qui avons la responsabilité du pouvoir, nous déclarons que nous bornerons notre action à l'empêcher de nuire, sans toucher un cheveu [hilarité, Nicole était chauve] de sa précieuse personne.» On

doit «lui demander compte de sa conduite générale, de son esprit de révolution...» Toutefois, au sujet de la «révolution» du 1<sup>er</sup> février, le même orateur, qui n'est autre que le chef du gouvernement, Adrien Lachenal, le restreint, trois semaines plus tard, aux «agissements d'une bande d'énergumènes dont le bien du pays est le cadet des soucis» (*Mémorial*, 21 juin 1941, 6 et 27 février 1943).

Grand chef, Nicole l'était-il vraiment? On a dit la force des communistes, mais celle-ci pouvait être équilibrée non seulement par la renommée et l'affection du peuple dont Nicole jouissait à Genève mais encore par le soutien qu'il trouvait à Moscou. «Il continue à être correspondant de l'agence soviétique Tass. Les personnes qui écoutent les émissions de Radio-Moscou sont frappées de voir combien souvent le nom de Genève apparaît dans les informations diffusées par ce poste. Ce fait est plus qu'une coïncidence. Il suffit de rapprocher le dernier du premier.» C'est un adversaire résolu de la gauche qui parle, le député libéral Raymond Deonna, mais il n'y a pas de raison de mettre en doute ses allégations (*Mémorial*, 6 février 1943). Jusqu'où, dans la hiérarchie soviétique, montaient les appuis de Nicole? Des dépouillements d'archives suisses et russes donneront peut-être la clé de l'énigme.

Des sanctions s'abattirent-elles sur les 271? On pense d'abord aux fonctionnaires. Tel ne fut pas le cas, les registres officiels en font foi, pour les fonctionnaires cantonaux et celui de la Ville. Très connu, André Ehrlé, instituteur, critique cinématographique de talent, membre du gouvernement socialiste de 1933 à 1936, avait été révoqué, mais antérieurement, en août 1941, pour ne s'être point levé lors de l'exécution de l'hymne national dans un lieu public, attitude qui succédait à une série d'écarts de langage antipatriotiques. Il n'est pas sans intérêt de noter cette affirmation nette du Conseil d'Etat inscrite dans son Registre d'août 1941: «Il n'a jamais été question de révoquer un fonctionnaire pour le seul fait qu'il serait ou aurait été affilié à la Fédération socialiste suisse interdite.» Sans doute, l'autorité fédérale agit-elle de la même façon pour ses agents désignés dans les 271. En revanche, des travailleurs du privé payèrent-ils leur opinion de sanctions professionnelles? Dans ce cas, faudrait-il taxer d'imprudence les élus municipaux de la «Liste ouvrière» qui rendirent publics les noms des proscrits? Les licenciements pour activité de gauche n'étaient pas inconnus dans les usines et s'exerçaient contre des membres des commissions ouvrières ou des participants à la manifestation du 1<sup>er</sup> février (Fernande Veuthey, p. 72).

Le Conseil d'Etat, par la bouche de son président, le radical Adrien Lachenal, jugea modérée la procédure suivie: «On aurait pu, si l'on avait voulu exagérer, exclure de la vie civique tous ceux qui avaient appartenu à ce parti (Fédération socialiste). Mais il faut bien chercher une limite pratique. Nous avons choisi la seule qui soit possible et nous avons déclaré qu'étaient exclus des scrutins ceux qui avaient figuré comme militants, comme élus, comme candidats ou comme dirigeants du parti interdit. Nous ne pouvions faire davantage dans le sens des concessions, de l'apaisement et de la mansuétude» (*Mémorial*, 8 septembre 1944). Cependant, cette «concession» privait l'extrême gauche de ses hommes les plus en vue et les plus actifs et amoindrait sa puissance politique. Etrange clémence dira Rosselet «qui élimine 5000 ou 6000 citoyens électeurs, qui, à tort ou à raison, se solidarisent avec ces 271-là» (*ibid.*) Aucune décision officielle ne vint abolir la liste des 271. Elle exerça ses effets en octobre 1943 pour les élections au Conseil national. Le Parti ouvrier, créé en juin 1943, dans le sillage de la «Liste ouvrière», présenta huit

candidats, dont quatre, inscrits à l'inventaire des discriminés, furent refusés par la Chancellerie d'Etat, ce qui entraîna le retrait du Parti de ce scrutin.

Le suivant eut lieu deux ans plus tard, en novembre 1945, six mois après la fin de la guerre en Europe, et transforma le Grand Conseil à la suite du triomphe de l'extrême gauche réunie dans le nouveau Parti du Travail; elle arrache 36 des 100 sièges disputés. Ses 14 000 électeurs firent de ce parti le premier du classement, le deuxième, le Parti radical n'alignant que 9000 voix. Plusieurs candidats du Parti du Travail, de même que Maurice Brillard passé chez les socialistes, figuraient parmi les 271. Nulle autorité ne protesta contre cette irrégularité, ni contre l'élection de 13 d'entre eux; pour barrer la route à ces indésirables, personne n'invoqua officiellement les interdictions. Celles-ci avaient perdu toute efficacité et furent supprimées par le peuple le 10 février 1946 par près de 17 000 votants face à 4000 avis contraires. L'intégration à la vie politique normale de l'extrême gauche communiste et «nicoléenne» s'était déjà effectuée sans obstacle émanant du pouvoir par la fondation définitive du Parti du Travail (14 et 15 octobre 1944).

Le Parti du Travail était un parti communiste tout ce qu'il y a de plus authentique. Pourquoi n'en assumait-il pas le nom? Camouflage dû aux interdictions? Elles mouraient. Parce que ses rangs étaient garnis de plus de socialistes que de communistes, selon Vincent et ses *Raisons de vivre*? La bonne explication, je crois, vient de plus loin; elle résulte d'un mot d'ordre du Komintern lancé peu avant sa suppression en mai 1943. Après l'attaque allemande contre la Russie (22 juin 1941), le but principal des communistes devait être la lutte contre le fascisme et non «la révolution sociale» afin de permettre la constitution de fronts antifascistes unissant tous les démocrates. Pour faciliter cette alliance, «désormais, le mot “communiste” même devait être soigneusement évité, à commencer dans le titre officiel des partis communistes en train d'être reconstitués ou fondés. C'est ainsi qu'en Suisse, le PC prit de nom de Parti du Travail, alors qu'en Iran il choisit celui de Tudeh (Parti des masses), en Pologne... de Parti ouvrier» (Branko Lazitch, *L'Histoire de l'URSS et de l'Internationale communiste*).

C'est Léon Nicole qui fut élu président du nouveau parti, c'est lui qui devint le directeur de *La Voix ouvrière*, quotidien qui prenait la suite du *Travail*, «mais il ne tardera pas à s'apercevoir, que tous les leviers de commande du nouveau parti sont détenus par les anciens membres du PC et que le rôle qu'on lui assigne est purement décoratif» (Araceli Rime-Acera et Daniel Palmieri, *1890-1950: jalons pour une histoire du mouvement ouvrier*, Genève, Collège du Travail 1, 1992, p. 51). Ce sont là querelles de chefs, qui doivent des comptes à l'histoire, alors que notre mémoire, elle, se souvient des militants de base, humbles fidèles d'une croyance qui a mal tourné. Plutôt que des révolutionnaires, c'étaient des révoltés contre l'injustice sociale, mus par l'espoir d'une société à venir plus équitable à l'image de celle qui s'était réalisée en Union soviétique. En attendant, beaucoup s'efforçaient de faire le bien autour d'eux, dans les quartiers ouvriers, secourant les démunis et palliant les insuffisances d'une société inégalitaire, rude pour les pauvres et les petites gens.